

# L'INDICE DES PRIX ÉVOLUE : CE QUI CHANGE EN 2026

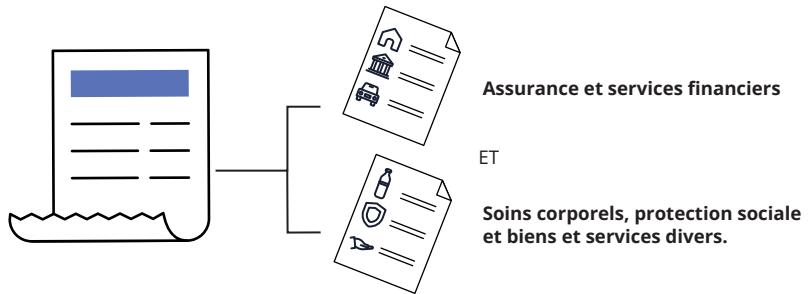


L'indice des prix à la consommation (IPC), la mesure officielle de l'inflation et élément déclencheur des tranches indiciaires au Luxembourg, évolue à partir de 2026 afin de mieux refléter les habitudes de consommation actuelles des ménages.

## 1. Nouvelle classification (ECOICOP v2) :

l'IPC passe de 12 à 13 divisions [grandes catégories de consommation], avec une structure modernisée et alignée sur les standards européens.

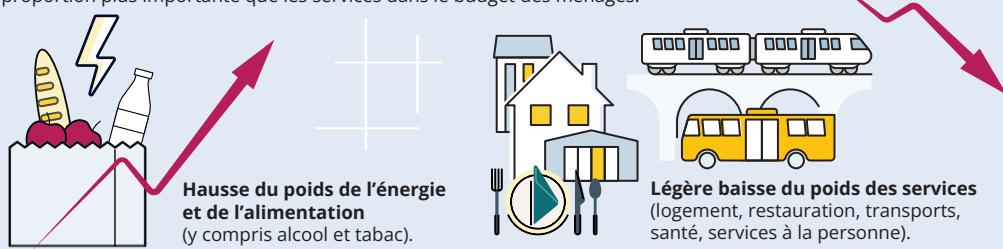
La division « Biens et services divers » est scindée en 2 pour mieux distinguer :



## 2. Pondérations actualisées :

le panier de consommation reflète davantage les habitudes actuelles des ménages.

Les dépenses d'alimentation et d'énergie augmentent plus rapidement et prennent une proportion plus importante que les services dans le budget des ménages.



## 3. Nouvelles dépenses prises en compte :

Services de soins à domicile, jeux de hasard, frais de livraison, services de streaming multimédia et recharge des voitures électriques,



**Résultat : une inflation plus détaillée et plus représentative des dépenses actuelles des ménages**